

motion soit mise en délibération. Je crois savoir qu'il y a consentement unanime à ce qu'on en dispose dès maintenant sans débat.

• (6.00 p.m.)

M. l'Orateur suppléant (M. Rinfret): La Chambre accepte-t-elle unanimement la demande du ministre des Travaux publics?

Des voix: Entendu.

L'ADMINISTRATION DE LA JUSTICE

COMITÉ CHARGÉ D'ÉTUДИER LA DESTITUTION DE M. LE JUGE LANDREVILLE

L'hon. Lucien Cardin (ministre de la Justice) propose:

Qu'un comité mixte des deux Chambres du Parlement soit nommé pour enquêter et faire rapport sur l'opportunité de présenter une adresse à Son Excellence la priant de démettre le juge Léo Landreville de sa charge à la Cour suprême d'Ontario, en raison des faits, des considérations et des conclusions que signale ou renferme le rapport de l'honorable juge Ivan C. Rand, au sujet dudit juge Léo Landreville, en date du 11 août 1966, déposé à la Chambre des communes le 29 août 1966;

Que 12 membres de la Chambre des communes à nommer à une date ultérieure fassent partie du Comité mixte et y représentent la Chambre des communes;

Que le comité ait la faculté de former, parmi ses membres, les sous-comités qu'il estimera opportun ou nécessaire de former, de convoquer des personnes, d'exiger la production de documents et de dossiers et de retenir les services de conseillers juridiques, de siéger pendant les séances de la Chambre et de faire rapport à l'occasion.

Que le comité soit autorisé à faire imprimer au jour le jour les documents et les témoignages dont il peut ordonner l'impression pour son usage et celui du Parlement et que l'application de l'article 66 du Règlement de la Chambre soit suspendue à cet égard;

Et qu'un message soit adressé au Sénat l'invitant à se joindre à cette Chambre aux fins susdites et à désigner, s'il le juge opportun, certains de ses membres qui feront partie du comité mixte projeté.

(La motion est adoptée.)

M. l'Orateur suppléant (M. Rinfret): Les députés consentent-ils à suspendre la séance de la Chambre jusqu'à huit heures?

Des voix: D'accord.

M. l'Orateur suppléant (M. Rinfret): Par conséquent, je quitte maintenant le fauteuil.

(La séance est suspendue.)

Reprise de la séance

• (8.00 p.m.)

LES SUBSIDES

La Chambre reprend l'étude de la motion de l'honorable M. Sharp l'invitant à se former en comité des subsides et de l'amendement de M. Douglas.

[L'hon. M. McIlraith.]

LE COÛT ÉLEVÉ DE LA VIE

M. E. Nasserden (Rosthern): Monsieur l'Orateur, en prenant part à ce débat sur les subsides à accorder au gouvernement pour le dernier trimestre de l'année en cours, je ne puis m'empêcher de penser au rapport économique présenté aujourd'hui et à certaines de ses conclusions. Je suis incapable de partager les vues optimistes de l'honorable vis-à-vis. Je n'ai pu discerner les signes encourageants qu'il a tenté de nous faire voir. Le rapport déclare:

Le chômage s'est légèrement accru.

Le progrès de la productivité s'est ralenti.

La demande de biens et de services a été vivement freinée en avril, mai et juin de cette année.

Les prix et les coûts ont monté rapidement dans bien des cas.

On s'inquiète du maintien d'un équilibre stable dans la balance des paiements.

Ces conclusions reflètent l'inquiétude de ceux qui sont chargés d'étudier la situation économique du pays.

Quand on songe aux déclarations faites aujourd'hui par le député de Vancouver-Burrard (M. Basford), où il feignait d'ignorer la hausse des prix, qui a tellement contribué à diminuer la valeur du dollar entre les mains des consommateurs, on ne peut faire autrement que de se demander s'il parlait sérieusement. C'est bien beau pour lui. . .

M. Basford: Je pose la question de privilège, monsieur l'Orateur. Le député donne une interprétation tout à fait erronée à mes remarques. Si je ne me souciais pas de la hausse des prix, est-ce que je consacrerai la plus grande partie de mon temps à mes fonctions de coprésident du comité qui s'intéresse uniquement à cette question?

M. l'Orateur: Je suis persuadé que le député ne tient pas vraiment à pousser la chose plus loin.

M. Nasserden: C'est un autre exemple du genre de verbiage que nous entendons au Canada depuis des mois. Vous vous souvenez quand cette question a été soulevée pour la première fois par l'opposition il y a quelques mois, les honorables vis-à-vis avaient déclaré que l'inflation ne présentait aucun danger au Canada. Ils avaient qualifié d'obstruction la façon d'agir de l'opposition mais les avertissements d'alors se sont révélés fondés et opportuns. Leur négligence à en tenir compte a démontré l'arrogance des honorables vis-à-vis, qui ont oublié certains des problèmes qui influent sur la vie quotidienne des Canadiens.